

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

## APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN

Les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français, à l'article 6-1 dernier alinéa, prévoient : « le pôle a pour missions (...) la mise en réseau des conseils de développement du Genevois français, ceci dans le cadre de l'intérêt métropolitain tel que défini dans les statuts ». Cette démarche permet d'appréhender la dimension métropolitaine du territoire via une approche participative et citoyenne et un rapprochement avec les habitants du Genevois français.

Cette instance réunit des représentants d'instances locales ainsi que des représentants des conseils de développement mis en place par les Communautés de communes et Communautés d'agglomération membres du Pôle métropolitain. En référence aux termes de la loi NOTRe (pour les EPCI de plus de 20 000 habitants), le Conseil consultatif métropolitain est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Le Conseil consultatif métropolitain peut être chargé de formuler des avis et propositions sur les projets et les démarches portés par le Pôle métropolitain et ses EPCI membres. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des priorités retenues par le Pôle métropolitain :

- Coopération transfrontalière,
- Mobilité,
- Aménagement et développement du territoire métropolitain,
- Transition énergétique et développement durable,
- Développement économique et attractivité.

En séance du 29 juin 2017, le Comité syndical a adopté le règlement intérieur du Conseil consultatif métropolitain et validé la procédure de consultation nécessaire à la constitution du Conseil consultatif métropolitain. Au terme d'un appel à candidatures lancé le 29 septembre 2017, les candidats ont été invités à remettre une fiche de candidature dûment renseignée avant le 5 novembre 2017.

Un jury de sélection, présidé par Monsieur Gabriel Doublet, et composé de Monsieur Pierre-Jean Crastes, Président de la C.C. Genevois, Monsieur Claude Barbier, représentant la CC Genevois, Monsieur Pierre Fillon, représentant de Thonon Agglomération, Monsieur Régis Petit, représentant la CC Pays Bellegardien, s'est réuni le 9 novembre 2017 pour arrêter une proposition de composition du Conseil consultatif métropolitain.

Au regard des fiches de candidatures, et dans le cadre des critères généraux de territoire d'appartenance, d'âge, de parité femme/homme, le jury a retenu les candidats en fonction de leur expérience citoyenne réussie, de leurs compétences en lien avec les thématiques à traiter, et de leur motivation. La liste de candidats retenus est annexée au présent projet délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la composition du Conseil consultatif métropolitain, annexée au présent projet de délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

21 DEC. 2017

Publié ou notifié le

21 DEC. 2017

Le Président,  
Jean DENAIS



Proposition de composition du Conseil Consultatif métropolitain	
Nom	Structure
BERNARD Gregory	Arteria médiation
BLANCHET Nathalie	FBI Prod
BOUE Yvon	Conseil consultatif Gaillard
BRUNET Pierre	La SALEVIENNE
BUCHLER François	APF 74
CARAUCASI	Notre destin
CAUL FUTY Louis	UP SMB
CHABANEL Pierre Nicolas	LA POSTE
CHARPIOT Christophe	ED NAT RASÉD
CLOUARD Guillaume	ALEC 01
DENAT Geneviève	MJC la Roche-sur-Foron
DEPRAZ Renée	Amis de la réserve naturelle du Haut-Jura
DIETHELM Pascal	Villa du Parc
DROUET Véronique	ENILV
DUNAND Alain	ADMJC
FAVRELLE Anne	En ville a velo
GINOT Pierre Claude	MEDEF 01
GUILLARD Jean	Mouv'E Chablais
JACOMINO Dominique	citoyen UP
JEGOUSSE Erwann	Membre Ceser pour la Fondation Nicolas Hulot
JOLION Jérôme	citoyen
KIEFFER Alain	APF 74
LASLAZ Florine	citoyen
MANGA TINOCO Alejandro	Pignon sur rue
MARECHAL Virginie	UP SMB
MARTIN Christophe	IGESA 74
MARTIN COCHER Odile	LAC Chablais (réunit 50 assoc)
MAYCA Christophe	ORLAC
MOKA IBOUSSI Ali	citoyen
PREVOST Christian	LPO 74
RAVET Nicolas	Habitants quartiers Vongy (bruit, cult)
SCHUSTER Isabelle	Association de promotion du cirque
SHBAB Ahmed	citoyen
VANDAMME Myriam	les Cupules
VANSTEENKISTE Philippe	EPF 74